



# Vous pensiez que les syndicats ne servent à rien ?

Regardez votre bulletin de salaire du mois de septembre... la CFE-CGC est heureuse de vous offrir la « ligne forfaitaire congés payés »

octobre 2015

**Parce que la CFE-CGC se bat en permanence pour que vos droits soient respectés.**

Depuis 10 ans, la CFE-CGC s'est battue en justice pour que vos Part Variables Commerciales (PVC), Vendeurs (PVV), Managériales (PVM) ou toute prime régulière soient intégrées au calcul de l'indemnité de Congés Payés (ICP) comme le prévoit le droit du travail. Après 10 ans de lutte syndicale et judiciaire, la CFE-CGC a enfin obtenu gain de cause, au profit de tous les personnels d'Orange, fonctionnaires compris !

**Pour les salarié(e)s de droit privé**, rien ne change pour les parts variables mensuelles et trimestrielles, déjà en conformité. En revanche, vous a été versée en septembre 2015 une indemnité forfaitaire correspondant à 10% des parts variables semestrielles, annuelles, (ou trimestrielles non déjà régularisées) perçues de juin 2013 à fin mai 2014. **Vérifiez !**

**Pour les fonctionnaires et contractuel(le)s de droit public**, compte tenu des délais de mise à niveau du SI de la paie, un calcul d'ICP correspondant de façon forfaitaire à 10% des parts variables perçues du 1er juin 2013 au 31 mai 2014, quelles que soient ces parts variables (vente, commerciale, managériale) et leur périodicité (mensuelle, trimestrielle, semestrielle,...) sera versé en septembre 2015. **Vérifiez aussi !**

Sans notre action, la Direction aurait continué à retenir près de 40 millions d'euros par an de prestations salariales qui vous revenaient de droit !

**C'est aussi le combat de la CFE-CGC aux côtés de 200 salariés qui ont récupéré plus d'un million d'euros, qui a entraîné au final cette régularisation pour tous. Suite aux multiples actions de la CFE-CGC, Orange a été condamnée à payer la rétroactivité de ces ICP sur plusieurs années, et à intégrer les Parts Variables dans le calcul de l'ICP.**



Bien sûr cette victoire a été acquise au profit des cadres, mais que les non-cadres se rassurent, nos experts veillent avec vigilance au bon versement de toutes les rémunérations qui leur sont dues chaque mois.

## Vos correspondants CFE-CGC

Fanny MEDINA (06 82 79 04 21)

Frédéric RENARD (06 07 59 81 01)

Employés, maîtrises et cadres,  
+ d'infos : [www.cfecgc-orange.org](http://www.cfecgc-orange.org)

**Vous abonner gratuitement à nos publications :**  
[bit.ly/abtCFE-CGC](http://bit.ly/abtCFE-CGC)

et dans l'annuaire du syndicat : [bit.ly/annuaireCFECCG](http://bit.ly/annuaireCFECCG)  
**nous suivre**

 [facebook.com/cfecgc.orange](https://facebook.com/cfecgc.orange)  
 [twitter.com/CFECCGOrange](https://twitter.com/CFECCGOrange)



Tout ce que la Direction vous tait  
**est sur le web CFE-CGC !**  
[www.cfecgc-orange.org](http://www.cfecgc-orange.org)



Emportez-nous sur votre mobile ou tablette !



application iPhone



application Android



accès via navigateur

Abonnez-vous gratuitement !

La CFE-CGC vous informe sur l'actualité du Groupe Orange, décryptée par notre organisation. Parmi les thèmes que nous abordons régulièrement : emploi, rémunération, conditions de travail, stratégie d'entreprise, analyse des résultats, actualité sociale.

**Pour recevoir nos publications par mail,  
compléter le coupon ci-dessous et (au choix) :**

le faxer au 01 40 45 51 57

le scanner et l'envoyer par mail à [info@cfecgc-orange.org](mailto:info@cfecgc-orange.org)

le remettre à un représentant CFE-CGC Orange

**Et aussi :**

vous abonner en ligne : <http://bit.ly/abtCFE-CGC>

télécharger notre livret d'engagement : <http://bit.ly/livretCFE-CGC>

adhérer : <http://bit.ly/adhererCFE-CGC>

*Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique exclusivement destiné à la gestion de vos abonnements, et sont traitées de manière confidentielle. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en écrivant à la CFE-CGC Orange.*